



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'YCHOUX

Séance du 8 avril 2025

Conseillers Municipaux en exercice : **18**

Qui ont pris part à la délibération : **16**

Date de la convocation :

02.04.2025

Date de l'affichage :

02.04.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de
M. Vincent CASTAGNÈDE, Maire.

Présents : Mme Stéphanie ABALLONI, Mme Sabine BUBIEN-VIU, Mme Sandrine LABASTE, Mme Sonia LIHAN, Mme Ludiwine MOUNEYRES, Mme Céline SÉGAUT, M. Pierre-Mickaël BESSON, M. Éric BRÈTHES, M. Gérard CARRÈRE, M. Vincent CASTAGNÈDE, M. Vincent LOUBÈRE, M. Michel VALEN,

Absents excusés : Mme Sabrina DANIEL-CALONNE

Absents : Mme Aurélie DESCOURS

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Valérie CHEVALLIER a donné pouvoir à Mme Sandrine LABASTE
M. François DEFALQUE a donné pouvoir à M. Michel VALEN
M. Jérémy PERROU a donné pouvoir à M. Éric BRÈTHES
M. Vincent VILARD a donné pouvoir à M. Gérard CARRÈRE

Secrétaire de séance : M. Vincent LOUBÈRE

Délibération n°20250804_13 :

Accueil de Loisirs : Rémunération des animateurs par nuitée

Monsieur le Maire propose de déterminer le montant de la rémunération de la nuitée des animateurs amenés à accompagner les enfants et les jeunes dans le cadre d'un camping ou d'un séjour court.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer l'équivalent un forfait de 60 € par nuit et par animateur concerné.

Les crédits seront inscrits au budget communal.

Le Secrétaire,

Vincent LOUBÈRE

Le Maire,

Vincent CASTAGNÈDE